RAPPORT N° 17

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - Convention avec la Régie Culturelle Scènes et Cinés

Direction Générale Adjointe du cadre de vie Direction de la Culture 0413311656

I - RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

Dans le cadre de la poursuite de son soutien aux acteurs culturels du département, le Conseil départemental apporte son aide à travers les participations financières et subventions attribuées dans le cadre du partenariat culturel.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de cette enveloppe.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente :

- -l'attribution au titre de l'année 2016 d'une participation financière en faveur de la Régie Culturelle Scènes et Cinés.
- -l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer le projet de convention joint en annexe au présent rapport, fixant les modalités de mise en œuvre et de versement de l'aide financière apportée à la Régie Culturelle Scènes et Cinés.

Le soutien financier apporté aux communes ou organismes intercommunaux du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'aide au développement culturel des Communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

A ce titre, le Conseil départemental des Bouches du Rhône partage avec l'organisme concerné la volonté de favoriser la rencontre de la culture et du public le plus large sur le territoire départemental.

III - PRESENTATION DU PROJET

Régie culturelle Scènes et Cinés

La Régie culturelle sollicite une participation financière en faveur de la programmation des établissements culturels gérés par ses soins :

- le théâtre de l'Olivier à Istres,
- le théâtre du Centre Culturel Marcel Pagnol à Fos-sur-Mer
- le théâtre la Colonne à Miramas

- le café Musique l'Usine à Istres
- la salle Gérard Philipe de Port Saint Louis
- l'Espace Robert Hossein de Grans.

Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 210 000 €.

Le budget global est estimé à 7 400 000 €.

| 5 100 000 € |
|-------------|
| 1 440 000 € |
| 145 000 € |
| 185 000 € |
| 2 500 € |
| 5 000 € |
| 211 000 € |
| 210 000 € |
| 18 000 € |
| 30 500 € |
| 53 000 € |
| 7 400 000 € |
| |

Il est proposé d'attribuer la somme de 140 000€

IV – INCIDENCES FINANCIERES

La dépense correspondante, soit 140 000€, sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de 2016, chapitre 65.

| N° PROGRAMME | LIBELLE | IMPUTATION | MONTANT |
|--------------|------------------------------|--------------|----------|
| 10404 | Subventions aux associations | 65-311-65734 | 140 000€ |

V – PROPOSITIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL